

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour de septembre deux mille seize (12-09-2016) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent notre chemin. »

Johann Wolfgang von Goethe

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Septembre 2016

7. Adoption des règlements numéros 412-2-2016 et 415-1-2016

8. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de Loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

9. Autorisation de signataires – Entente avec l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Dissolution de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès

10. Renouvellement de l'entente avec Bell Canada – Service public d'appel d'urgence 9-1-1

11. Programme FEPTEU – Volet 2 – Engagements de la municipalité

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

12. *Autorisation de participation - PG Solutions – Accès Cité Finances – Mise à niveau*
13. *Octroi de contrat – Sel Frigon inc.- Fourniture de sel de déglçage – Saison hivernale 2016-2017*
14. *Octroi de contrat – Somavrac c.c. - Traitement de sable à l'XTRAGRIP*
15. *Octroi de contrat – SNC-LAVALIN GEM Québec inc. - Contrôle qualitatif des matériaux en chantier – Remplacement de conduites rues Principale et du Parc*
16. *Octroi de contrat – Claude Gélinas et Fils inc. – Système électrique – Bâtisse multifonctionnelle*
17. *Octroi de contrat – Solution informatique – Services informatiques*
18. *Henri St-Amant et Fils – Avenant n° 1 – Bâtisse multifonctionnelle*
19. *Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Location de conteneurs et collecte de déchets – Les Serres Sagami inc.*
20. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Drainage du stationnement au parc des Grès*
21. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Asphaltage de la surface du Dek Hockey*
22. *Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2016-2017*
23. *Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Hélène Vallerand à l'égard du lot 2 545 948 du cadastre du Québec*
24. *Demande de dérogation mineure de Madame Nathalie Duchesneau et Monsieur Ronald Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 2 544 619 du cadastre du Québec*
25. *Demande de dérogation mineure de Monsieur Daniel Paquette à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue Principale, lot 2 546 886 du cadastre du Québec*
26. *COMBEQ – Inscriptions – Formations sur le règlement et le zonage agricole*
27. *Résolution d'appui à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Édification d'un monument – Parc Réal-St-Onge*
28. *Motion de félicitations – Comité organisateur– Tournoi familial de balle donnée des sauterelles*
29. *Motion de félicitations – Comité organisateur– Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton*
30. *Affaires diverses*
- Période de questions*
31. *Clôture de la séance*

2016-09-353

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert et en retirant le point 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. En premier lieu, il fait part des plaintes émises par des citoyens en ce qui a trait à des épisodes de mauvaises odeurs. À ce sujet, vingt-trois (23) puits pour capter les biogaz, situés sur le terrain de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), ne sont pas reliés à un système qui empêcherait ces biogaz de s'échapper et de se répandre dans l'air. C'est donc ce qui explique ces mauvaises odeurs. Le dossier est à la fois dans les mains de la RGMRM et dans celles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Toutefois, ceux-ci ne s'entendent pas sur les responsabilités de chacun dans ce dossier.

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

En deuxième lieu, il souligne les nombreux travaux réalisés ou en cours sur le territoire de la municipalité : le remplacement des conduites sur les rues Principale et du Parc qui débutera le 19 septembre pour se terminer vers la fin novembre; les travaux effectués par le MTQ à l'intersection du chemin Marcotte et du 4^e Rang; les rénovations à la salle communautaire, soit le plafond, une porte et des fenêtres, ainsi que le système de ventilation. Aussi, la vidange des étangs aérés a été effectuée en raison du fait qu'ils sont saturés. À ce sujet, il mentionne que la municipalité est en processus de demande de subvention, dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTU), afin d'ajouter un nouvel étang aéré et de mettre aux normes le système d'épuration. Quant au projet du parc François-Chrétien, il sera terminé vers la mi-octobre. Pour leur part, les travaux de déménagement de la surface du Dek Hockey du côté du terrain Sylvio Fortin se déroulent bien et devraient être terminés possiblement au début du mois d'octobre. Enfin, il annonce que les travaux du viaduc 202, que le ministère des Transports (MTQ) voulait entamer à la fin de l'été, seront fort probablement reportés en 2017 en raison du retard dans le commencement du projet.

Le maire poursuit en mentionnant que les démarches pour l'acquisition de la bâtisse abritant l'ancien bar Le Trio sont en cours et que le mandat administratif est donné à madame Julie Clermont, notaire. Il affirme aussi que la municipalité devrait en être propriétaire d'ici environ deux (2) semaines et que des projets sont sur la table quant à la future vocation de cette bâtisse.

Dans un tout autre ordre d'idées, il mentionne que les résidents du Lac des Érables ont demandé à ce que les 1^{re} et 2^e rues puissent éventuellement être municipalisées. Une rencontre avec les gens du secteur devrait avoir lieu prochainement.

Ensuite, il revient sur les démarches de la municipalité quant à la recherche d'eau potable en vue du développement résidentiel de la municipalité au cours des années à venir. Une firme, Arrakis Consultants, a d'ailleurs été mandatée pour vérifier, d'une part, la quantité d'eau présente au puits situé sur le terrain de M. Paul Bournival, et, d'autre part, les effets d'un éventuel captage sur les puits P-4 et P-5. Un rapport devrait être acheminé sous peu.

Enfin, le maire annonce qu'en ce qui concerne l'intention de la MRC de Maskinongé d'offrir le service Internet à la grandeur de son territoire, ce projet ne sera pas poursuivi étant donné qu'aucun partenaire offrant ce service ne semble intéressé à y être associé.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2016-09-354

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-09-12 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-09-355

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-09-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-09-356

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 août 2016* totalisant 248 622,22 \$.
- Les comptes à payer *au 31 août 2016* au montant de 114 805,88 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Office municipal d'habitation – Correction par la SHQ des dépenses et du déficit d'exploitation 2014 – Réclamation

2016-09-357

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès de la facture n° 4, d'un montant de 39,00 \$, incluant les taxes, montant découlant d'une correction par la Société d'habitation du Québec des dépenses et du déficit d'exploitation pour l'année financière 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

A Plus Construction inc. – Certificat de paiement n° 1 – Rénovation du plafond de la salle communautaire

2016-09-358

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à A Plus Construction inc. du certificat de paiement n° 1, au montant de 36 684,99 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la rénovation du plafond de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

Vitrierie Clétech- Porte et fenêtres – Salle communautaire

2016-09-359

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Vitrierie Clétech de la facture n° 2340, au montant de 12 310,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour l'installation d'une porte et de fenêtres à la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction Henri St-Amant – Demande et certificat de paiement n° 3 – Construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

2016-09-360

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction Henri St-Amant du certificat de paiement n° 3, au montant de 92 374,61 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RS2 Excavation - Location d'une pelle – Bâtisse multifonctionnelle - Dek Hockey

2016-09-361

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à RS2 Excavation des factures nos 800, 801 et 818, respectivement de 900,00 \$, 910,00 \$ et 780,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels, d'une part, pour le chargement d'asphalte et de béton, dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès et, d'autre part, pour la location d'une pelle pour l'enlèvement d'un arbre et d'une souche, dans le cadre de la conception du Dek Hockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à la location de la pelle pour l'enlèvement d'un arbre et d'une souche, dans le cadre de la réalisation du Dek Hockey.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Englobe - Honoraires professionnels – Contrôle de matériaux, supervision et devis – Bâtisse multifonctionnelle

2016-09-362

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Englobe, de la facture n° 900200218, au montant de 469,50 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle de matériaux, la supervision ainsi que pour la rédaction de devis avec production de rapport, dans le cadre du projet de construction de la bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

GéniCité - Honoraires professionnels – Devis et gestion d'appel d'offres pour vidange des boues des étangs aérés – Surveillance au bureau et au chantier

2016-09-363

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à GéniCité,

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

des factures n^{os} 2102 et 2129, respectivement de 200,00 \$ et 2 810,00, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis et la gestion d'appel d'offres, ainsi que la surveillance au bureau et au chantier, dans le cadre du projet de vidange des boues des étangs aérés.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à la dépense pour la réalisation des plans et devis et la gestion d'appel d'offres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. – Assistance technique - Formulaire PRIMEAU

2016-09-364

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. des factures n^{os} QV171 et QV172, respectivement de 1 020,00 \$ et 900,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels, d'une part, pour une assistance technique en ce qui a trait au site de neiges usées, au devis dans le cadre du remplacement du panneau des Gouverneurs et du projet de télémétrie, et, d'autre part, pour la production d'un formulaire PRIMEAU afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la mise aux normes des étangs aérés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Location d'outils Simplex- Location d'une déchiqueteuse de branches – Sentier pédestre – Parcours actif

2016-09-365

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Location d'outils Simplex, de la facture n^o TR-340410, au montant de 954,44 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la location d'une déchiqueteuse de branches, dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours Actif ». Il accepte aussi le crédit de location n^o TR-343076, en référence à cette facture, au montant de 194,22 \$, avant taxes, accordé en raison d'un retard dans la livraison de l'équipement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert – Achat de pierre 0-3/4 recyclée concassée – Sentier pédestre – Parcours actif

2016-09-366

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert, des factures n^{os} 70490, 70493, 70501 et 70526, respectivement de 495,24 \$, 1 528,73 \$, 360,50 \$ et 14 472,93 \$, avant taxes, représentant les coûts de l'achat de pierre 0-3/4 recyclée concassée, dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours Actif », ainsi que les coûts pour l'asphaltage de l'entrée de la rue de la Terrasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bellemare Environnement – Enfouissement de matériaux – Sentier pédestre – Parcours actif

2016-09-367

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Bellemare Environnement, des factures n^{os} FAC0000048076, FAC0000048126 et

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

FAC0000048204, respectivement de 1 974,44 \$, 1 047,45 \$ et 1 776,32 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour l'enfouissement de matériaux, dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours Actif ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Laurent Grenier – Fauchage – Sentier pédestre – Parcours actif

2016-09-368

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Laurent Grenier, de la facture n° 0443, au montant de 108,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires pour du travail de fauchage, dans le cadre de la réalisation du sentier pédestre « Parcours Actif ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Filets Nad's (9216-0498) Québec inc. – Fourniture et l'installation d'un filet neuf terrain de balle

2016-09-369

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Filets Nad's, de la facture n° 1495, au montant de 3 825,00 \$, avant taxes, représentant la fourniture et l'installation d'un filet neuf au terrain de balle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Négociation convention collective des cols bleus et blancs

2016-09-370

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures n°s 4949 et 4954, respectivement de 703,40 \$ et 280,45 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la négociation de la convention collective des cols bleus et blancs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2016

2016-09-371

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

| Description | Compte G/L | Montant |
|--|--------------|--------------------|
| Attaches pour casque pompier (bris) | 02.22000.649 | 114,43 \$ |
| Poignées pour gaffe (remplacement) | 02.22000.649 | 113,38 \$ |
| Lance incendie | 02.22000.649 | 718,63 \$ |
| Réparation de bordure sur la rue Principale (côte Van Dyke) | 02.32000.521 | 2 729,74 \$ |
| 5 boîtes coroplastes pour la consigne de canettes au parc des Grès | 02.70150.521 | 125,00 \$ |
| TOTAL | | 3 801,18 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

7. Adoption des règlements numéros 412-2-2016 et 415-1-2016

CONSIDÉRANT que l'assemblée nationale a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi numéro 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi 83 impose l'ajout de l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT, par conséquent, qu'il y a lieu d'ajouter, d'une part, l'article 5.9 au règlement 412-1-2014 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès* et, d'autre part, l'article 5.7 au règlement 415-2012 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*;

2016-09-372

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les règlements numéros 412-2-2016 et 415-1-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

CONSIDÉRANT que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

2016-09-373

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte :

D'APPUYER les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Therrien, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation de signataires – Entente avec l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Dissolution de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès bénéficie des services et expertises de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières depuis 2008 et que, en raison de cette collaboration de longue date, celui-ci désire lui confier la gestion de ses immeubles HLM;

CONSIDÉRANT que la loi actuelle permet à un Office d'intervenir sur un autre territoire s'il y a accord entre les municipalités concernées et que la Ville de Trois-Rivières en a donné son consentement;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès pourrait être dissous si une entente inter-municipale était signée, et ainsi répondre aux objectifs de la réforme du réseau des Offices d'habitation du Québec en transférant les obligations et pouvoirs à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières;

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

2016-09-374

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de la présidente, Mme France Fournier, au nom du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Étienne-des-Grès, de signer l'entente inter-municipale. Il est aussi résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Renouvellement de l'entente avec Bell Canada – Service public d'appel d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT l'entente proposée par Bell Canada, datée du 9 septembre 2016, faisant état du renouvellement du contrat de service public d'appel d'urgence 9-1-1, pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-09-375

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente de service public d'appel d'urgence 9-1-1 proposée par Bell Canada, datée du 9 septembre 2016, pour une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Programme FEPTEU – Volet 2 – Engagements de la municipalité

CONSIDÉRANT que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

2016-09-376

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de participation - PG Solutions – Accès Cité Finances – Mise à niveau

2016-09-377

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la secrétaire-trésorière adjointe, Nancy Larocque, à participer au séminaire sur les nouvelles fonctionnalités du Module Grand Livre Accès Cité Finances, donné par *PG Solutions*, qui se tiendra à l'Hôtel Québec, le 20 octobre 2016. La municipalité assumera les frais d'inscription de 395,00 \$, ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Sel Frigon inc. - Fourniture de sel de déglçage – Saison hivernale 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel de soumissions sur invitation pour la fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

| Entrepreneurs | Montant (avant taxes) |
|-------------------|--------------------------|
| Sel Frigon inc. | 67 698,00 \$ |
| Sel Warwick inc. | 68 850,00 \$ |
| Somavrac c.c inc. | 73 341,00 \$ |

2016-09-378

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sel de déglçage à Sel Frigon inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la saison hivernale 2016-2017, au montant de 67 698,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Somavrac c.c. - Traitement de sable à l'XTRAGRIP

2016-09-379

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Somavrac c.c. le contrat pour le traitement au liquide de 2 700 tonnes métriques de sable, entreposées au garage municipal, pour la saison 2016-2017, et ce, pour un montant de 21 310,00 \$, avant taxes, selon l'offre reçue le 29 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

15. Octroi de contrat – SNC-LAVALIN GEM Québec inc. - Contrôle qualitatif des matériaux en chantier – Remplacement de conduites rues Principale et du Parc

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel de propositions de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux lors du remplacement de conduites sur les rues Principale et du Parc;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

| Entrepreneurs | Montant (avant taxes) |
|-----------------------------|--------------------------|
| SNC-LAVALIN GEM Québec inc. | 5 482,00 \$ |
| GHD Consultants Ltée | 6 330,00 \$ |
| Englobe corp. | 7 154,20 \$ |
| Les Services EXP inc. | 7 404,66 \$ |

CONSIDÉRANT que l'ingénieur mandaté du Service technique de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, a vérifié la soumission de SNC-LAVALIN, le plus bas soumissionnaire conforme, et qu'il en fait la recommandation;

2016-09-380

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier, dans le cadre du remplacement des conduites sur les rues Principale et du Parc, à SNC-LAVALIN Gem Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 5 482,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Claude Gélinas et Fils inc. – Système électrique – Bâtisse multifonctionnelle

2016-09-381

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Claude Gélinas et fils inc. le contrat pour l'installation d'un système électrique, dans le cadre du projet de construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès, pour un montant de 1 690,43 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Solution informatique – Services informatiques

2016-09-382

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique le contrat d'une banque de temps de vingt (20) heures, pour les services d'un technicien, lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 1 300,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Henri St-Amant et Fils – Avenant n° 1 – Bâtisse multifonctionnelle

CONSIDÉRANT que trois (3) directives de changements ont été émises par l'entrepreneur Henri St-Amant, responsable du contrat de construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès, en ce qui a trait à des travaux supplémentaires

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

qui, selon lui, sont nécessaires quant à l'excavation, à l'armature de fondation et à la connexion des poutres et colonnes extérieures;

CONSIDÉRANT que ces directives de changements ont été approuvées par la firme d'architectes Renée Tremblay;

2016-09-383

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'avenant n° 1 au contrat émis par l'entrepreneur Henri St-Amant, dans le cadre des travaux de construction de la bâtisse multifonctionnelle, en tenant compte de l'approbation de la firme d'architectes Renée Tremblay, selon la demande datée du 19 août 2016 s'élevant à 5 234,10 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Location de conteneurs et collecte de déchets – Les Serres Sagami inc.

2016-09-384

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets pour desservir les serres de l'entreprise Les Serres Sagami inc., situées au 360, boulevard de La Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Drainage du stationnement au parc des Grès

2016-09-385

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le drainage du stationnement au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Asphaltage de la surface du Dek Hockey

2016-09-386

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour l'asphaltage de la surface du Dek Hockey.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels – Déneigement, saison 2016-2017

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

2016-09-387

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Hélène Vallerand à l'égard du lot 2 545 948 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de madame Hélène Vallerand vise le déboisement d'une superficie maximale de sept (7) hectares, située sur le lot 2 545 948 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le lot visé est cartographié comme ayant un potentiel acéricole, mais qu'une évaluation démontre que le peuplement forestier ne possède pas un potentiel de production acéricole à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que les superficies de la parcelle visée possèdent un potentiel agricole et peuvent être aménagées à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot visé est déjà en partie destiné à l'agriculture et que cette demande a pour objet, entre autres, d'agrandir cette zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2016-09-388

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de madame Hélène Vallerand auprès de la CPTAQ, soit de déboiser une superficie maximale de sept (7) hectares pour en faire une mise en culture, sur le lot 2 545 948 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande de dérogation mineure de Madame Nathalie Duchesneau et Monsieur Ronald Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 2 544 619 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Madame Nathalie Duchesneau et Monsieur Ronald Marcoux consiste à permettre la transformation de l'abri d'auto existant implanté à six (6) mètres de la ligne de lot latérale donnant sur rue en un agrandissement du bâtiment principal sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, sur le lot 2 544 619 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07;

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment principal à 4,04 mètres de la ligne de lot arrière ne respecte pas la marge prescrite qui doit être de 25 % de la profondeur moyenne du lot, soit 5,71 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aux articles 25 et 107 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que la marge latérale donnant sur rue doit être d'au moins 9,1 mètres et que la marge arrière du bâtiment principal doit être d'au moins de 25 % de la profondeur moyenne du lot;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été émis en 1965, sans marge inscrite sur ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-09-389

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Madame Nathalie Duchesneau et Monsieur Ronald Marcoux concernant le lot 2 544 619 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07, à l'effet d'autoriser la transformation de l'abri d'auto existant implanté à six (6) mètres de la ligne de lot latérale donnant sur rue, en un agrandissement du bâtiment principal, ainsi que de régulariser l'implantation à 4,04 mètres de la ligne de lot arrière du bâtiment principal sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande de dérogation mineure de Monsieur Daniel Paquette à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue Principale, lot 2 546 886 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Daniel Paquette consiste à permettre la construction d'un garage détaché implanté en cour latérale qui empièterait de deux (2) mètres maximum dans la cour avant et dont la hauteur serait à 100 % de la hauteur de la résidence sise au 110, rue Principale, sur le lot 2 546 886 du cadastre du Québec, situé dans la zone AL-01;

CONSIDÉRANT que la hauteur maximale permise pour un garage détaché ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal tel que le règlement de zonage 234-90, article 109, l'exige;

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage en cour avant n'est pas permise selon l'article 34 de ce même règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la localisation du champ d'épuration et de la fosse septique qui empêchent de reculer la construction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-09-390

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Daniel Paquette concernant le lot 2 546 886 du cadastre du Québec, situé dans la zone AI-01, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché implanté en cour latérale qui empièterait de deux (2)

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

mètres maximum dans la cour avant et dont la hauteur serait à 100 % de la hauteur de la résidence sise au 110, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. COMBEQ – Inscriptions – Formations sur le règlement et le zonage agricole

2016-09-391

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que Jonathan Arsenault, inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, à participer à deux (2) formations données par la COMBEQ.

La première formation, intitulée *Atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, r.22*, aura lieu le 15 septembre 2016 à Shawinigan, à l'Auberge Escapade. La municipalité assumera les frais d'inscription de 275,00 \$ par personne, pour un montant total de 550,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation, dont les frais de déplacement. La deuxième formation, intitulée *Le zonage agricole*, aura lieu les 7 et 8 décembre 2016 à l'Hôtel Classique, à Québec. La municipalité assumera les frais d'inscription de 515,00 \$ par personne, pour un montant total de 1 030,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation, dont les frais de déplacement et de séjour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Résolution d'appui à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Édification d'un monument – Parc Réal-St-Onge

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera discuté à une séance ultérieure.

28. Motion de félicitations – Comité organisateur– Tournoi familial de balle donnée des sauterelles

2016-09-392

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui s'est tenu les 2,3 et 4 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations – Comité organisateur– Méchoui annuel – ATJ Saint-Thomas-de-Caxton

2016-09-393

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du méchoui annuel de l'ATJ, qui s'est tenu le 20 août 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

Période de questions

Début : 20 h 09

Fin : 20 h 19

31. Clôture de la séance

2016-09-394

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière